

voir, de répondre aux questions portant sur les faits; en plusieurs occasions ou leur demanda leur opinion, et invariablement ils répondirent que leur devoir était de donner des faits, non de formuler des opinions.

L'honorable M. DANDURAND: Et les témoins aussi.

L'honorable M. BEIQUE: Et tous les témoins aussi, à l'exception de M. MacNeil qui, naturellement, donna son opinion. Je propose que le rapport soit approuvé. Dans la dernière partie du rapport, nous demandons qu'il en soit imprimé 5,000 exemplaires pour être distribués aux soldats eux-mêmes et parmi le public.

Le texte même du rapport, montre le traitement accordé aux soldats du Canada en comparaison du traitement accordé aux soldats des autres pays. Honorables messieurs, vous aurez la satisfaction, comme je l'ai eue moi-même, en lisant le rapport, de voir que nous traitons nos soldats avec une grande générosité, comme il n'est que juste, et que le traitement accordé à nos soldats est de beaucoup plus bienveillant que celui accordé aux soldats dans les autres pays.

Je propose que le rapport soit accepté et que les bills y mentionnés soient soumis au comité plénier de la Chambre en même temps que les trois bills soumis présentement à notre attention.

L'honorable W. A. GRIESBACH: Honorables messieurs, j'étais un des membres du comité qui a rédigé ce rapport, dont j'approuve certaines parties; mais dont certaines dispositions ne reçoivent pas mon assentiment. Quant aux parties que je n'approuve pas, j'aurai occasion de les discuter lors de la deuxième lecture de chacun des bills; mais j'aimerais à faire dès maintenant, sur tout le contenu du rapport, quelques observations que je n'aurai peut-être pas l'occasion de faire plus tard.

Il découle du rapport même de la commission royale que cette commission, au cours de ses pérégrinations à travers le pays, se mêla de questions de droits et de justice, et chercha quelles améliorations pourrait apporter le Parlement.

Il n'appert ni dans le rapport ni dans les minutes de la commission qu'elle se soit inquiétée quelque peu de la dépense qu'occasionnerait la mise à exécution par le Parlement des nombreux projets d'amélioration proposés. Je crois pouvoir dire tout de suite que si la commission royale s'était donné la peine d'examiner ce que coûteraient les divers plans et projets qui lui ont été soumis, et que les commissaires ont pris le temps de

discuter avec leurs auteurs, nous aurions un rapport de bien plus grande valeur, et le public et la presse seraient mieux au courant de toute l'affaire.

Je veux faire quelques observations relativement aux membres de la Commission de pension et aux fonctionnaires du gouvernement en général, en plus de ce qu'en a dit mon honorable ami le président du comité; je partage son opinion à l'égard de ces personnes. On s'est plaint par tout le pays, et je ne crois pas que personne n'ait relevé ces propos, que les membres de la Commission de pension, n'administraient pas la loi de pension dans un esprit sympathique. Eh bien! je désire déclarer ici que, quant à moi, je ne demande pas à cette commission d'interpréter la loi dans un esprit sympathique ou sentimental ni dans tout autre esprit que celui conforme aux principes bien connus de l'interprétation de la loi. Si nous permettons ou si nous nous attendons qu'un certain nombre d'hommes chargés de l'administration de la loi vont obéir à un esprit de sympathie ou au sentiment dans l'accomplissement de cette tâche, alors nous serons les auteurs d'un tort sérieux envers non seulement les hommes qui ont servi dans l'armée, mais encore envers le pays tout entier. Je dis donc que si les commissaires interprètent la loi conformément aux principes bien connus de l'interprétation des lois, nous pourrions nous rendre compte si la loi est bonne ou mauvaise; et, si elle est mauvaise, nous pourrions la modifier.

D'après moi, c'est à tort qu'on a lancé ces attaques contre la commission, qui, de nécessité, doit ne rien dire et ainsi ne peut se défendre. Après avoir été mêlé à des centaines d'appels au sujet des pensions, je puis rendre aux membres de la Commission, et aux autres fonctionnaires du Ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile, le même témoignage que vient de leur rendre l'honorable président du comité; au cours de ces appels, et aussi durant les discussions qui ont abouti à ce rapport, je les ai toujours trouvés compétents, honnêtes, industrieux et donnant un service efficace; ils ont bien mérité de la patrie, et le pays en a reçu de bons services. A tout prendre, je ne crois pas qu'il soit possible de trouver pour cette tâche difficile des hommes plus habiles et plus consciencieux que les membres de la Commission, que nous avons entendus; et je ne suis pas le seul à partager cette opinion; voici ce que dit le rapport de la Commission Ralston elle-même, page 129:

D'autre part, on a déjà parlé des lourdes responsabilités qui incombent à la "Commission des pensions".